



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_12-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 novembre 2021

DATE DE CONVOCATION
12 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **18 novembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Marital PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (arrivée à 18h30), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h15), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (arrivé à 18h20), M. Bernard NAVILLON (arrivé à 18h25), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND (arrivé à 18h20), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir donné à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir donné à M. Vincent CROUZIER), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

18/11/2021/12

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain de la commune de Cessey-sur-Tille dans le cadre de la création d'une houblonnière communautaire

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, conformément aux délibérations du 20 mai 2021 et du 16 septembre 2021 actant, respectivement, la création de l'houblonnière communautaire et désignant le terrain de CESSEY-SUR-TILLE comme premier terrain d'expérimentation, la plantation des plants aura lieu le 04 décembre 2021.

Cependant, afin de permettre, légalement, d'entreprendre des actions sur le terrain, une convention relative à la mise à disposition d'un terrain communal doit être passée entre la Commune de CESSEY-SUR-TILLE et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

La présente convention est jointe à ce rapport. Elle porte sur une durée de 6 ans renouvelable une fois.

Compte tenu de l'intérêt collectif qui se rattache à l'objet de cette convention, la présente mise à disposition est consentie à titre gracieux. La Communauté de Communes prendra à sa charge les charges, impôts et taxes nouvelles qui résultent de l'houblonnière communautaire.

Elle permet, à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dans le respect du Plan Local d'Urbanisme, d'entreprendre les actions nécessaires et suffisantes à la réalisation de l'houblonnière communautaire, conformément à l'esprit dans lequel ce projet a été dessiné.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le 
ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_12-DE

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un terrain de dans le cadre de la création d'une houblonnière communautaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 novembre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER